

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

CHAPITRE 07

MINISTERE
DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET
DE LA DECENTRALISATION

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	6
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	6
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	7
2.1.	PROGRAMME 092: MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	8
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	9
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	9
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	10
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	14
2.2.	PROGRAMME 093: APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION	23
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	24
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	25
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	25
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	28
2.3.	PROGRAMME 094: DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL DE PROTECTION CIVILE	34
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	35
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	36
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	38
2.4.	PROGRAMME 095: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS- SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	39

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	40
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	40
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	41
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	43
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	49
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	50
3.2.	LEÇONS APPRISSES	50
3.3.	PERSPECTIVES	50

NOTE EXPLICATIVE

Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

- 1.1. **RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE**
- 1.2. **PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE**
- 1.3. **CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES**
- 1.4. **AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015**

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 092

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Responsable du programme

MBONGO NYABINA GREGOIRE
Directeur de l'Organisation du Territoire

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 092 intitulé : «Modernisation de l'Administration du Territoire» a eu pour objectif **d'améliorer la qualité du service rendu par l'administration préfectorale sur l'ensemble du territoire**. Il visait la poursuite de la mise en place d'une « préfectorale d'action et de développement », au service de la réalisation de l'ensemble des politiques publiques. Au cours de l'exercice 2015, ce programme a été mis en œuvre à travers les actions ci-après :

- Gestion du territoire et maintien de l'ordre public ;
- Modernisation de l'état civil ;
- Amélioration de l'organisation administrative ;
- Optimisation des capacités opérationnelles des Autorités Administratives ;
- Coordination et pilotage du programme Modernisation de l'Administration du Territoire.

OBJECTIF	Améliorer la qualité du service rendu par l'administration préfectorale sur l'ensemble du territoire.	
Indicateur	Intitulé:	Taux de satisfaction des usagers de l'administration préfectorale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	40.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	90.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: GESTION DU TERRITOIRE ET MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC Action 02: MODERNISATION DE L'ÉTAT CIVIL Action 03: AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE Action 04: AMELIORATION DU RENDEMENT DES CHEFS TRADITIONNELS Action 05: OPTIMISATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES Action 06: COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	
DOTATIONS INITIALES	AE 25 866 880 000	CP 24 777 680 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBONGO NYABINA GREGOIRE, Directeur de l'Organisation du Territoire	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 092 intitulé « Modernisation de l'Administration du Territoire » a été exécuté en 2015 dans un contexte marqué, à l'échelle internationale et particulièrement dans la sous-région, par la persistance de l'insécurité à la frontière avec le Nigeria. On a noté au cours de cette année la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la zone sahélo-saharienne, la persistance et l'augmentation des mouvements des réfugiés vers le Cameroun malgré la stabilisation progressive de la situation politique et sécuritaire en République Centrafricaine.

Cette situation sécuritaire a nécessité le renforcement des actions de préservation de la paix sur l'ensemble du territoire, notamment la collecte, le recoupement et l'analyse du renseignement

prévisionnel.

Au plan interne, la protection de la nationalité camerounaise, à travers la poursuite de la modernisation et la sécurisation du système de l'état civil, est apparue dès lors comme une priorité nationale, pour des raisons sécuritaires, politiques et économiques.

On a noté aussi la prolifération des jeux de hasard (paris sportifs, jeux en ligne, etc.) qui a constitué un bémol à l'exhaustivité de l'activité de régulation et de contrôle. L'absence des textes d'application de la loi N°2015/012 du 16 juillet 2015 fixant le régime des jeux de divertissement, d'argent et de hasard a eu pour effet la suspension de la délivrance de nouvelles autorisations et concessions.

Par ailleurs, les contraintes liées au nouveau système de passation des marchés ont provoqué au niveau de l'action « optimisation des capacités opérationnelles des Autorités Administratives » le report des projets de construction de certains bureaux et résidences des Autorités Administratives en 2016.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

Comme cela a déjà été évoqué, l'objectif poursuivi par ce programme pour le triennat en cours est d'améliorer la qualité du service rendu par l'administration préfectorale sur l'ensemble du territoire. L'atteinte de cet objectif est appréciée par le taux de satisfaction des usagers de l'administration préfectorale dont la valeur devait être portée de 40% (estimation empirique) en 2014 à 90 % en 2017. Au terme de l'exercice budgétaire 2015, cet indicateur n'a pas pu être renseigné parce que nécessitant l'organisation d'une enquête statistique à mener avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS). Toutefois, les ressources allouées à ce programme ont permis de mener des activités visant à atteindre l'objectif suscité.

L'action 01 intitulée **gestion du territoire et maintien de l'ordre public** a eu comme objectif **d'assurer l'ordre public, l'exercice des libertés et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire**. Son indicateur était : « Pourcentage de mesures préventives et répressives relatives aux atteintes à l'ordre public, à l'exercice des libertés publiques et à la sécurité des personnes et des biens ». Au terme de l'année 2015, le constat est qu'en dépit de la guerre engagée contre la secte terroriste BokoHaram, notamment dans la Région de l'Extrême-Nord, le MINATD et les Autorités Administratives ont assuré la permanence de l'autorité de l'État et du service public sur l'étendue du territoire national. Par ailleurs, les libertés publiques et l'ordre public ont été préservés conformément aux lois et règlements de la République, en liaison avec les forces de maintien de l'ordre.

L'action 02, intitulée modernisation de l'état civil, a pour objectif d'améliorer quantitativement et qualitativement l'enregistrement des faits d'état civil et pour indicateur : « Taux d'enregistrement des faits d'état civil ». La valeur de cet indicateur est issue de l'Enquête Démographique et de Santé en abrégé l'EDS/MICS réalisée par l'INS qui évalue tous les trois ans, le taux de déclaration des naissances pour les enfants de 0 à 5 ans. Estimé à 60% en 2011, ce taux était de 66,1% en 2014. Les données actualisées sont encore attendues. Les ressources budgétisées dans le cadre de cette action ont permis de réaliser les activités

suivantes :

- Le règlement de la prestation de l'assistance technique du cabinet CIVI.POL conseil pour la mise en œuvre du programme de modernisation de l'état civil ;
- L'organisation d'une vaste campagne de formation d'officiers et secrétaires d'état civil dont les rapport indique que 4827 officiers et secrétaires d'état civil ont été formés soit, 78 % ;
- Le versement d'un appui de fonctionnement à 100 % d'officiers et secrétaires d'état civil ;
- L'acquisition de 51 registres d'état civil.

S'agissant de l'**action 03** relative à l'amélioration de l'organisation administrative, elle avait pour objectif d'améliorer la structure géographique de l'État. Son indicateur était « Pourcentage d'unités administratives disposant de limites clairement définies ». Celui-ci devait être porté de 5% en 2014 à 50% en 2017. L'évolution de cet indicateur n'a pas pu être appréciée dans la mesure où les ressources budgétisées dans le cadre de cette action ont permis essentiellement de régler cinq (05) litiges entre unités administratives. Il s'agit des litiges suivants:

- litige entre les Régions du Centre (Arrondissement de Makenene) et de l'Ouest (Arrondissement de Tonga) ;
- litige entre les Arrondissements de Banwa et Kekem (Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest);
- litige entre les Arrondissements de Messamena et Somalomo ;
- litige entre les Régions du littoral (Arrondissement du Nord-Makombe) et de l'Ouest (arrondissement de Bana) ;
- litige entre les Régions du Centre (Arrondissement d'Ayos) et de l'Est (Arrondissement de Beband).

Quant à l'**action 04** libellée « optimisation des capacités opérationnelles des Autorités Administratives », elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des Autorités Administratives. Son indicateur était « **Pourcentage des Autorités Administratives disposant de ressources adéquates (disponibilité des kits)** ». Cet indicateur devait être porté de 5% en 2014 à 75% en 2017. Ces chiffres prenaient en compte tous les collaborateurs des Chefs des circonscriptions administratives tels que les collaborateurs des Gouverneurs de Région, les Adjoint préfectoraux et les Adjoint d'Arrondissement. Compte tenu de la priorisation des besoins qui s'est opérée, l'interprétation de l'indicateur a été changée pour ne prendre en compte que les besoins majeurs (résidences, bureaux et véhicules de fonction adéquats) des Chefs des circonscriptions administratives.

Les ressources mises à disposition dans le cadre de cette action ont notamment permis de faire les réalisations suivantes :

- 10 véhicules et 02 embarcations pour Autorités Administratives acquis ;
- 27 bâtiments à usage de bureaux des Autorités Administratives rénovés ;
- 41 bâtiments à usage de résidences des Autorités Administratives rénovés ;
- 06 Préfectures équipées ;
- 22 résidences de Sous-Préfets équipées ;
- 11 Sous-Préfectures équipées ;
- 100 kits informatiques acquis et distribués aux Autorités Administratives ;

- trois (03) Sous-Préfectures construites (Garoua 2, Nyambaka et Nkolafamba) ;
- deux (02) résidences de Sous-Préfets construites (Martap et Nanga-eboko).

A cela, il faut ajouter la dotation spéciale du Président de la République de 177 véhicules au profit des Autorités Administratives

Ainsi, au terme de l'exercice 2015, **438** Chefs des circonscriptions administratives disposent de véhicules de fonction sur **438** au total, soit **100%**. De même, **194** sur **428** Chefs de circonscriptions administratives sont dotés de résidences de fonction, soit **45,32%** ; et enfin **194** sur **428** circonscriptions administratives sont dotés de bâtiments à usage de bureau, soit **45.32%**. D'où un taux de **63.54%** de Chefs d'unités administratives dotés de ressources adéquates.

Enfin, l'**action 05** intitulée « coordination et pilotage du programme modernisation de l'administration du territoire » avait pour objectif de faciliter l'exécution et le suivi du programme. Son indicateur était : « taux de réalisation du programme ». Il devait être porté de **90%** en 2015 à **100%** en 2017. Les activités réalisées au cours de l'année 2015 ont permis de porter la valeur de cet indicateur à **99.38 %**.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	ND	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 36 389 114 930	CP 35 299 914 930
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -10 522 234 930	Ecart CP -10 522 234 930
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 30 632 906 213	CP 34 595 800 000
TAUX DE CONSOMMATION	97,91 %	98,01 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>L'indicateur de mesure de la performance du programme 092 en 2015 intitulé : « taux de satisfaction des usagers de l'administration préfectorale » nécessitait l'organisation d'une enquête statistique avec l'appui technique de l'INS pour pouvoir être renseigné. Cependant, la priorisation des activités a conduit au report de l'activité devant supporter ladite enquête. Toutefois, les ressources allouées ont permis d'améliorer la qualité du service rendu par l'administration préfectorale sur l'ensemble du territoire à travers notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> · la mise en œuvre des activités liées au maintien de l'ordre; · la poursuite de la modernisation de l'état civil à travers la formation des officiers et secrétaires d'état civil (le règlement des prestations du cabinet CIVI.POL conseil) ; · le règlement des litiges entre les limites des circonscriptions administratives; <p>la poursuite de l'optimisation des capacités opérationnelles des Autorités Administratives à travers l'acquisition des véhicules, les constructions, les réhabilitations et l'équipement des infrastructures de l'administration préfectorale.</p>	

PERSPECTIVES 2016	<p>En perspective, les actions ci-après sont envisagées dans le cadre de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none">· plaidoyer en faveur du renforcement des ressources financières de fonctionnement des Autorités Administratives;· poursuite des travaux de construction des bureaux et résidences des Autorités Administratives;· poursuite de la réhabilitation et de la rénovation des résidences et des bureaux des Autorités Administratives;· poursuite de la réforme de l'état civil ; <p>élaboration des textes règlementaires relatifs au secteur des jeux.</p>
----------------------	---

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 GESTION DU TERRITOIRE ET MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Bien que l'indicateur de mesure de la performance de cette action n'ait pas pu être renseigné en raison de sa complexité, les ressources allouées ont permis de réaliser les différentes activités budgétisées contribuant ainsi à Assurer le bon ordre public, l'exercice des libertés et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire

OBJECTIF	Assurer l'ordre public, l'exercice des libertés et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire							
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage de mesures préventives et répressives relatives aux atteintes à l'ordre public, à l'exercice des libertés publiques et à la sécurité des personnes et des biens					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	80.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	15.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	<ul style="list-style-type: none"> • quatre (04) réunions de coordination administrative et de maintien de l'ordre tenues par chaque Gouverneur de Région ; • huit (08) réunions de coordination administrative et de maintien de l'ordre tenues chaque Préfet ; • paiement d'une indemnité forfaitaire de tournées et de risque à 800 Autorités administratives ; • paiement d'une indemnité de port de tenue à 450 Autorités Administratives ; • coordination des activités administratives et de maintien de l'ordre effectuée ; • un (01) pèlerinage à la Mecque organisé (4517 pèlerins) ; • 02 arrêtés portant agrément d'ONG et 02 arrêtés portant renouvellement d'ONG signés ; • décret n°2015/407 du 16 septembre 2015 portant application de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage modifié et complété par la loi n°2014/0 27 du 23 décembre 2014 ; • 02 rapports des sessions de la commission chargée de l'examen des demandes ou de retrait d'agrément et de suivi des activités des établissements et des sociétés privés de gardien 					ND	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 606 401 000	3 606 401 000	3 029 883 332	3 029 883 332	3 029 883 332	3 010 743 790	100 %	99,37 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • la guerre contre la secte terroriste Boko Haram dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun ; • la manifestation de la solidarité nationale et internationale à l'endroit des forces de défense et des victimes dans le cadre de la lutte contre Boko Haram ; • implémentation de la politique de défense populaire par la création et l'encadrement des comités de vigilance ; • la catastrophe survenue à Médine pendant le pèlerinage des fidèles musulmans ayant causé la mort de 70 pèlerins camerounais ; • l'insécurité due aux activités des bandes armées centrafricaines ; • la montée du débat public sur la prolifération des églises et des confessions religieuses illégales, de même que sur l'exercice des libertés de réunions et de manifestations publiques ; <p>les nombreuses violations de la législation et de la réglementation relatives aux activités privées de gardiennage.</p>							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> · quatre (04) réunions de coordination administrative et de maintien de l'ordre tenues par chaque Gouverneur de Région ; · huit (08) réunions de coordination administrative et de maintien de l'ordre tenues chaque Préfet ; · paiement d'une indemnité forfaitaire de tournées et de risque à 800 Autorités administratives ; · paiement d'une indemnité de port de tenue à 450 Autorités Administratives ; · coordination des activités administratives et de maintien de l'ordre effectuée ; · un (01) pèlerinage à la Mecque organisé (4517 pèlerins) ; · 02 arrêtés portant agrément d'ONG et 02 arrêtés portant renouvellement d'ONG signés ; · décret n°2015/407 du 16 septembre 2015 portant application de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage modifié et complété par la loi n°2014/0 27 du 23 décembre 2014 ; · 02 rapports des sessions de la commission chargée de l'examen des demandes ou de retrait d'agrément et de suivi des activités des établissements et des sociétés privés de gardiennage disponible ; · une (01) mission de contrôle des casinos conduite ; · vingt (20) jeux concours agréés ; dix (10) associations étrangères agréées.
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Bien que l'indicateur de mesure de la performance de cette action n'ait pas pu être renseigné en raison de sa complexité, les ressources allouées ont permis de réaliser les différentes activités budgétisées contribuant ainsi à Assurer le bon ordre public, l'exercice des libertés et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire</p>
<p>Perspectives 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> · plaider en faveur du renforcement des ressources financière de fonctionnement des Autorités Administratives; · élaboration d'une base des données sur les armes et les armureries ; · poursuite de l'accompagnement des pèlerinages religieux ; · renforcement des comités de coordination administrative et de maintien de l'ordre ; contrôle et suivi effectif des activités des ONG et des sociétés privées de gardiennage sur le terrain.

Action 02 MODERNISATION DE L'ÉTAT CIVIL

Le résultat technique de cet indicateur qui est généralement fourni par l'INS à travers l'Enquête Démographique et de santé à Indicateurs Multiples (EDS/MICS qui ne prend en compte que les naissances) réalisée tous les trois ans. La dernière valeur connue qui remonte à 2014 est de 66,1%, la prochaine valeur est attendue en 2017.

Les ressources budgétisées dans le cadre de l'action de modernisation de l'état civil ont permis de mener les activités majeures citées ci-dessus et visant l'augmentation de l'enregistrement des faits d'état civil.

OBJECTIF	Améliorer quantitativement et qualitativement l'enregistrement des faits d'état civil							
Indicateur	Intitulé:		Taux d'enregistrement des faits d'état civil				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE ND	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2010					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		80.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		<ul style="list-style-type: none"> •Le règlement de la prestation de l'assistance technique du cabinet CIVI.POL conseil pour la mise en œuvre du programme de modernisation de l'état civil à hauteur de 452 000 000 FCFA ; •L'organisation d'une vaste campagne de formation d'officiers et secrétaires d'état civil dont les rapport indique que 4827 officiers et secrétaires d'état civil ont été formés soit, 78 %, de même que des autres acteurs de l'état civil, notamment les partenaires et les chefs traditionnels ; •Le versement d'un appui de fonctionnement à 100 % d'officiers et secrétaires d'état civil ; •L'acquisition de 51 registres d'état civil. 						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	531 000 000	531 000 000	530 344 899	530 344 899	530 344 899	529 344 899	100 %	99,89 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre du Programme de réhabilitation de l'état civil camerounais (PRE2C) ; menace sur la nationalité du fait des infiltrations des personnes non identifiées sur le territoire camerounais. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de la prestation de l'assistance technique du cabinet CIVI.POL conseil pour la mise en œuvre du programme de modernisation de l'état civil à hauteur de 452 000 000 FCFA ; • L'organisation d'une vaste campagne de formation d'officiers et secrétaires d'état civil dont les rapport indique que 4827 officiers et secrétaires d'état civil ont été formés soit, 78 %, de même que des autres acteurs de l'état civil, notamment les partenaires et les chefs traditionnels ; • Le versement d'un appui de fonctionnement à 100 % d'officiers et secrétaires d'état civil ; L'acquisition de 51 registres d'état civil. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le résultat technique de cet indicateur qui est généralement fourni par l'INS à travers l'Enquête Démographique et de santé à Indicateurs Multiples (EDS/MICS qui ne prend en compte que les naissances) réalisée tous les trois ans. La dernière valeur connue qui remonte à 2014 est de 66,1%, la prochaine valeur est attendue en 2017.</p> <p>Les ressources budgétisées dans le cadre de l'action de modernisation de l'état civil ont permis de mener les activités majeures citées ci-dessus et visant l'augmentation de l'enregistrement des faits d'état civil.</p>							

Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> poursuivre le programme de modernisation de l'état civil; poursuivre la rénovation des centres d'état civil principaux en revoyant les modalités d'exécution des projets y relatifs.
-------------------	---

Action 03 AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'essentiel de l'activité conduite dans le cadre de cette action est la résolution des litiges entre unités administratives d'une part et entre unités de commandement traditionnel d'autre part. Les ressources budgétisées au titre de l'exercice 2015 ont permis de régler les cinq (05) cas de litiges sus-évoqués

OBJECTIF	Améliorer la structure géographique de l'État							
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage d'unités administratives disposant d'une limite clairement définie					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	5.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	50.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	05 Procès-Verbaux de la commission de règlement de litiges disponible (. <ul style="list-style-type: none"> litige entre les Régions du Centre (Arrondissement de MAKENENE) et de l'Ouest (Arrondissement de TONGA) ; litige entre les Arrondissements de BANWA et KEKEM (Département du Haut-Nkam); litige entre les Arrondissements de MESSAMENA et SOMALOMO ; litige entre les Régions du Littoral (Arrondissement du Nord-Makombe) et de l'Ouest (arrondissement de BANA) ; litige entre les Régions du Centre (Arrondissement d'AYOS) et de l'Est (Arrondissement de BEBEND)) 					ND	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	22 300 000	22 300 000	20 840 000	20 840 000	20 840 000	20 840 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> l'explosion démographique ; les colonies de peuplement ; les enjeux fonciers et domaniaux liés aux projets structurants ; les problèmes liés à la désignation des Chefs traditionnels.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	05 Procès-Verbaux de la commission de règlement de litiges disponible (. <ul style="list-style-type: none"> litige entre les Régions du Centre (Arrondissement de MAKENENE) et de l'Ouest (Arrondissement de TONGA) ; litige entre les Arrondissements de BANWA et KEKEM (Département du Haut-Nkam); litige entre les Arrondissements de MESSAMENA et SOMALOMO ; litige entre les Régions du Littoral (Arrondissement du Nord-Makombe) et de l'Ouest (arrondissement de BANA) ; litige entre les Régions du Centre (Arrondissement d'AYOS) et de l'Est (Arrondissement de BEBEND) 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'essentiel de l'activité conduite dans le cadre de cette action est la résolution des litiges entre unités administratives d'une part et entre unités de commandement traditionnel d'autre part. Les ressources budgétisées au titre de l'exercice 2015 ont permis de régler les cinq (05) cas de litiges sus-évoqués.							

Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none">· normalisation des limites des circonscriptions administratives· règlement des litiges entre les arrondissements de SANTCHOU et DSCHANG au lieu-dit NTEINGUE (Département de la MENOUA, Région de L'OUEST)· règlement des litiges entre les villages BALIGASHU et BAMUNKUMBIT (Département du NGOKETUNJIA, Région du NORD-OUEST)
-------------------	---

Action 04 AMELIORATION DU RENDEMENT DES CHEFS TRADITIONNELS

OBJECTIF	Accroître le niveau d'encadrement des populations.							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des chefs traditionnels régulièrement désignés et percevant un traitement salarial				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		80.0					
CRÉDITS	Réalisation exercice (Résultat technique):							
	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

Action 05 OPTIMISATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

L'indicateur de cette action devait être porté de 5% en 2014 à 75% en 2017. Ces chiffres prenaient en compte les Chefs des circonscriptions administratives et leurs collaborateurs. En raison de la priorisation des activités, l'interprétation de l'indicateur a été changée pour ne prendre en compte que les besoins majeurs (résidences, bureaux et véhicules de fonction adéquats) des Chefs des circonscriptions administratives. Dans cette logique, au terme de l'exercice 2015, 438 Chefs des circonscriptions administratives sont dotés de véhicules de fonction sur 438 au total, soit 100%. De même, 194 sur 428 Chefs de circonscriptions administratives sont dotés de résidences de fonction, soit 45,32% ; et enfin 194 sur 428 circonscriptions administratives sont dotés de bureau de fonction, soit 45.32%.

Il faut noter que la valeur de 100% de Chef de Circonscription Administrative a été atteinte grâce à la dotation spéciale de 174 véhicules par le Président de la République.

Le taux de Chefs d'unités administratives dotés de ressources adéquates est désormais de **63,54%**

OBJECTIF	Améliorer les conditions de vie et de travail des autorités administratives								
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des autorités administratives disposant des ressources adéquates(disponibilité des kits)						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	5.0							
	Année cible:	2017							
	Valeur Cible	75.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	<ul style="list-style-type: none"> •dix (10) véhicules 4 x 4 et deux (02) embarcations motorisées pour Autorités Administratives acquis et attribués (voir décision d'attribution et PV de réception provisoire) ; •cent soixante-dix-sept (177) véhicules acquis sur dotation spécial de Monsieur le Président de la République (voir décision d'attribution) •vingt-six (26) bâtiments à usage de bureaux des Autorités Administratives rénovés (voir PV de réception dans les unités administratives concernées) ; •quarante-quatre (44) bâtiments à usage de résidences des Autorités Administratives rénovés (voir PV de réception dans les unités administratives concernées) ; •trois (03) Sous-Préfectures construites (Garoua 2, Nyambaka et Nkolafamba. voir PV de réception provisoire) ; •deux (02) résidences de Sous-Préfets construites (Martap et Nanga-Eboko. voir PV de réception provisoire). •six (06) Préfectures équipées ; • vingt-deux (22) résidences de Sous-Préfets équipées ; •onze (11) Sous-Préfectures équipées. 						83,62	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	6 474 179 000	5 384 979 000	6 441 944 783	5 352 744 783	5 352 744 783	4 757 898 012	87,43 %	88,89 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'état des lieux des bureaux et résidences d'astreinte des Autorités Administratives présente près de 70% du patrimoine immobilier vétuste ou en état de délabrement très avancé.								

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> · dix (10) véhicules 4 x 4 et deux (02) embarcations motorisées pour Autorités Administratives acquis et attribués (voir décision d'attribution et PV de réception provisoire) ; · cent soixante-dix-sept (177) véhicules acquis sur dotation spécial de Monsieur le Président de la République (voir décision d'attribution) · vingt-six (26) bâtiments à usage de bureaux des Autorités Administratives rénovés (voir PV de réception dans les unités administratives concernées) ; · quarante-quatre (44) bâtiments à usage de résidences des Autorités Administratives rénovés (voir PV de réception dans les unités administratives concernées) ; · trois (03) Sous-préfectures construites (Garoua 2, Nyambaka et Nkolafamba. voir PV de réception provisoire) ; · deux (02) résidences de Sous-préfets construites (Martap et Nanga-Eboko. voir PV de réception provisoire). · six (06) Préfectures équipées ; · vingt-deux (22) résidences de Sous-préfets équipées ; onze (11) Sous-préfectures équipées.
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>L'indicateur de cette action devait être porté de 5% en 2014 à 75% en 2017. Ces chiffres prenaient en compte les Chefs des circonscriptions administratives et leurs collaborateurs. En raison de la priorisation des activités, l'interprétation de l'indicateur a été changée pour ne prendre en compte que les besoins majeurs (résidences, bureaux et véhicules de fonction adéquats) des Chefs des circonscriptions administratives. Dans cette logique, au terme de l'exercice 2015, 438 Chefs des circonscriptions administratives sont dotés de véhicules de fonction sur 438 au total, soit 100%. De même, 194 sur 428 Chefs de circonscriptions administratives sont dotés de résidences de fonction, soit 45,32% ; et enfin 194 sur 428 circonscriptions administratives sont dotés de bureau de fonction, soit 45.32%.</p> <p>Il faut noter que la valeur de 100% de Chef de Circonscription Administrative a été atteinte grâce à la dotation spéciale de 174 véhicules par le Président de la République.</p> <p>Le taux de Chefs d'unités administratives dotés de ressources adéquates est désormais de 63,54%</p>
<p>Perspectives 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> · poursuite des travaux de construction des bureaux et résidences des Autorités Administratives ; équipement des bureaux et résidences des Autorités Administratives des sites défavorisés en panneaux solaires et en châteaux d'eau.

Action 06 COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Le dispositif de pilotage du programme a conduit à la réalisation effective de 95% des activités budgétisées.

OBJECTIF	faciliter l'exécution et le suivi du programme							
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation du programme				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		90.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		100.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		•salaire et consommation de masse réglés ; •rapport d'activités du programme modernisation de l'administration du territoire.						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	15 233 000 000	15 233 000 000	26 366 101 916	26 366 101 916	26 366 101 916	26 276 984 940	100 %	99,66 %

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 093

APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

Responsable du programme

OWONO OWONO ETIENNE
Directeur des Collectivités Territoriales Décentralisées

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La consécration du Cameroun comme Etat Unitaire Décentralisé par la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 et l'adoption des lois de décentralisation du 22 juillet 2004 ont engendré un certain nombre d'actions menées par le MINATD, ministère en charge du processus de décentralisation. Ce processus fait l'objet depuis 2013, avec l'entrée en vigueur du nouveau régime financier de l'Etat, d'un programme intitulé Approfondissement du Processus de Décentralisation. L'objectif poursuivi par ledit programme est d' « **Améliorer l'accompagnement des CTD dans l'exercice des compétences et des ressources transférées** ». L'évaluation du programme est basée sur le **taux de réalisation des Plans Communaux de Développement**.

Ce programme s'articule autour des actions ci-après:

- la poursuite de l'encadrement juridique, institutionnel et stratégique du processus de décentralisation;
- le renforcement des capacités opérationnelles des CTD ;
- le suivi-évaluation et le contrôle des actions des collectivités territoriales décentralisées ;
- le pilotage et la coordination du programme approfondissement du processus de décentralisation.

OBJECTIF	«Améliorer l'accompagnement des CTD dans l'exercice des compétences et des ressources transférées».	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des Plans Communaux de Développement
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	30.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible Année cible:	80.0 2017
ACTIONS DU PROGRAMME	<p>Action 01: POURSUITE DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIQUE DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION</p> <p>Action 02: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES CTD</p> <p>Action 03: SUIVI-ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES</p> <p>Action 04: PARTICIPATION DU FEICOM AU DÉVELOPPEMENT LOCAL</p> <p>Action 05: PILOTAGE ET COORDINATION DU PROGRAMME APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION</p>	
DOTATIONS INITIALES	AE 7 291 700 000	CP 7 291 700 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OWONO OWONO ETIENNE, Directeur des Collectivités Territoriales Décentralisées	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 093, intitulé « Approfondissement du processus de décentralisation », a été exécuté en 2015 dans un contexte marqué par les facteurs ci-après :

- le respect de l'échéance arrêtée par le Gouvernement pour le transfert des compétences a permis le transfert quasi-total des compétences prévues par la loi ;
- la complexité de quelques compétences relevée par certains départements ministériels nécessitant de déterminer le contenu et les modalités d'exercice de celles-ci, a entraîné un transfert tardif aux communes desdites compétences ;
- l'insuffisance qualitative des ressources humaines communales a occasionné des difficultés dans l'exécution des compétences transférées ;
- l'absence de certains textes d'application des lois de Décentralisation de 2004 n'était pas de nature à favoriser l'accélération de ce processus ;
- la multiplicité des acteurs institutionnels et non institutionnels dans le domaine de la décentralisation s'est traduit par une absence de coordination de l'ensemble des actions de ces acteurs et une faible remontée des informations;
- les problèmes liés à la gouvernance locale ont induit l'absence de transparence sur la gestion de certaines CTD ;
- le déblocage tardif de la Dotation Générale d'Investissement (DGI) n'a pas permis l'exécution totale des projets de développement local ;
- l'augmentation du nombre de réfugiés et les mouvements des personnes déplacées a nécessité une plus grande offre en services locaux de base au détriment des projets de développement ;
- la non détermination d'une fraction des recettes de l'Etat à allouer à la Dotation Générale de Décentralisation conformément aux dispositions de l'article 23, alinéa 2 de la Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 n'a pas permis d'optimiser la ressource DGD.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

L'objectif global de ce programme était d'améliorer l'accompagnement des CTD dans l'exercice des compétences et des ressources transférées, et avait pour indicateur le « Taux de réalisation des Plans Communaux de Développement ».

Cet indicateur devait évoluer de 30% à 80% au terme de l'exercice 2017. En 2015, la valeur de cet indicateur a considérablement évolué. Elle passe à 89% du fait de l'encadrement constant de l'Etat en vue de doter les CTD de PCD, outils indispensables au développement local.

Pour ce qui est de l'**action 1** dénommée « poursuite de l'encadrement juridique, institutionnel et stratégique du processus de décentralisation » il avait pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des CTD et son indicateur était le « nombre de textes d'encadrement du processus de décentralisation et stratégie élaborés ». Cet indicateur devait évoluer de 42 à 92 de l'année 2014 à 2017. Au terme de l'exercice 2015, on observe une augmentation de 45. Ce qui porte la valeur de l'indicateur à 87.

L'action 2 intitulée « renforcement des capacités opérationnelles des CTD » dont l'objectif était d'améliorer les performances des CTD, devait se mesurer à travers le pourcentage de formations dispensées et d'appuis divers consentis (Nombre de formations et d'appuis accordés /nombre total demandé). Ce nombre devait passer d'une valeur de référence de 36 en 2015, à une cible de 60 en 2017. En fin d'exercice 2015, les formations suivantes ont été menées :

- 10 Chefs de Division du Développement Régional (DDR) formés en contrôle et audit des services
- 15 personnels du programme formés en contrôle et audit des CTD.
- Formation et recyclage des personnels, élus et techniciens locaux et autres acteurs :

§ 663 personnes formées aux métiers de la ville

§ 630 Maires et techniciens locaux recyclés

§ 145 agents communaux formés en administration générale, finance-trésorerie et gestion des services techniques et sociaux des CTD.

L'action 3 dédiée au suivi-évaluation et contrôle des actions des collectivités territoriales décentralisées quant à elle avait pour objectif d'assurer l'accomplissement des missions des CTD et la gestion efficiente de leurs ressources. Son indicateur était le pourcentage des collectivités ayant fait l'objet d'un contrôle annuel. Cet indicateur devait passer de 20% à 50% des CTD programmées entre 2013 et 2015. Aussi, il est plus pertinent de considérer le pourcentage des CTD contrôlées par la brigade de contrôle du MINATD. Notons qu'après des arbitrages budgétaires, l'ambition de contrôler 75 CTD a dû être revue à 20. Au terme de l'exercice 2015, 17 CTD ont été contrôlées sur les 20 programmées, soit une valeur de 85% pour cet indicateur.

L'action 4 intitulée « pilotage et coordination du programme approfondissement du processus de décentralisation » avait pour objectif de « faciliter l'exécution et le suivi évaluation du programme ». Sa performance devait se mesurer par le « taux de réalisation du programme ». Les projections visaient à faire passer de 80% à 100% la valeur de l'indicateur entre 2015 et 2017. Au terme de l'exercice de référence, la valeur de l'indicateur est de 100%.

Toutefois, il convient de relever que la part la plus importante du budget du programme 093 est allouée à la DGI. Au terme de l'exercice 2015, la DGI a été mobilisée à hauteur de 5 milliards tout comme en 2014. Elle a notamment permis :

- le financement de 254 projets d'investissement dans 172 CTD ;
- l'octroi d'un appui budgétaire aux communes situées dans les zones d'insécurité, notamment dans la Région de l'Extrême-Nord et dans la Région de l'Est ;
- le versement d'un Appui aux communes à faible revenu.

Par ailleurs, le volume des ressources financières transférées pour la gestion des compétences s'est chiffré en 2015 à environ 45 milliards de francs CFA.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	320 CTD sur 360 disposent de PCD	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 5 039 599 997	CP 5 039 599 997
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 2 252 100 003	Ecart CP 2 252 100 003
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 5 039 599 997	CP 5 039 599 997
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	100 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>L'accompagnement des CTD vise entre autres à doter ces dernières d'un outil de développement local. Ainsi, excepté les 14 communautés urbaines, 360 communes doivent se doter de cet outil. Les efforts consentis à ce jour par l'Etat ont permis à 320 CTD d'en disposer. Dès lors, elles peuvent financer des projets d'investissement qui y sont inscrits soit sur dotations de l'Etat, soit sur fonds propres.</p> <p>Le transfert des compétences aux CTD arrêté sur la base des besoins locaux a connu en 2015 un niveau satisfaisant conformément au calendrier initialement arrêté par le Gouvernement. Tout de même, les ressources mobilisées en appui au développement local et les crédits BIP transférés aux CTD ont connu une augmentation significative en 2015. Aussi, les chiffres ci-après justifient le résultat obtenu et l'utilisation des ressources de ce programme:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA au titre de la DGI mobilisés et répartis aux CTD sur la base des besoins prioritaires contenus dans les PCD; <p>Trente-neuf 39 millions pour l'encadrement juridique, l'évaluation et le contrôle des actions des CTD et le pilotage et coordination du programme;</p>	
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> · Conduire à terme le processus de transfert des compétences restantes et des ressources aux CTD ; · renforcer les capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour la maîtrise de l'exercice des compétences transférées par l'Etat; · opérationnaliser les outils de suivi-évaluation du processus de décentralisation ; · mobiliser et optimiser les ressources financières des CTD ; · renforcer le contrôle des actions des CTD ; · adopter et vulgariser la Stratégie Nationale de la Décentralisation ; <p>renforcer le financement des projets communaux.</p>	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 POURSUITE DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIQUE DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

Il sied de rappeler que le choix de l'indicateur était adossé sur le nombre de compétences transférées aux CTD. Il répondait à la préoccupation de renseigner sur l'atteinte de l'objectif qui est celui d'assurer le bon fonctionnement des CTD.

Outre l'élaboration des décrets et cahiers de charge relatifs aux compétences transférées en 2015, plusieurs autres activités liées à l'élaboration des textes d'encadrement du processus de décentralisation justifient la consommation des crédits budgétisés.

Les résultats ci-après proviennent de la mise en œuvre de l'action:

- des avant-projets de textes d'encadrement de la décentralisation ;
 - du document de stratégie nationale de la décentralisation en attente de validation ;
- des conventions types de coopération décentralisée.

OBJECTIF	Assurer le fonctionnement des CTD								
Indicateur	Intitulé:	Nombre de textes d'encadrement du processus de décentralisation et stratégie élaborés						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	42.0							
	Année cible:	2017							
	Valeur Cible	92.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	<ul style="list-style-type: none"> •préparation des avant-projets de texte d'encadrement du processus de la décentralisation (Projets de textes sur les modalités d'exercice des pouvoirs de tutelle, la charte de la déconcentration, la création l'organisation et le fonctionnement du CEFAL, le statut de l'élu local et le statut des personnels des CTD); •finalisation du document de la stratégie nationale de la décentralisation; •production d'un recueil bilingue des textes de décentralisation ; •accompagnement des CTD en matière de Coopération Décentralisée et élaboration des conventions types des CTD (Conventions types des CTD) ; •élaboration des décrets et cahiers de charge relatifs aux compétences transférées en 2015. 							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	14 000 000	14 000 000	11 800 000	11 800 000	11 800 000	11 800 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> · l'absence de certains textes d'application des lois de 2004 ; · la diversité des acteurs institutionnels et non institutionnels dans le domaine de la décentralisation ; <p>la complexité de certaines compétences du point de vue de leur contenu et de leur exercice par les communes, d'où le transfert tardif de certaines compétences en 2015.</p>								

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> · préparation des avant-projets de texte d'encadrement du processus de la décentralisation (Projets de textes sur les modalités d'exercice des pouvoirs de tutelle, la charte de la déconcentration, la création l'organisation et le fonctionnement du CEFAL, le statut de l' élu local et le statut des personnels des CTD); · finalisation du document de la stratégie nationale de la décentralisation; · production d'un recueil bilingue des textes de décentralisation ; · accompagnement des CTD en matière de Coopération Décentralisée et élaboration des conventions types des CTD (Conventions types des CTD) ; <p>élaboration des décrets et cahiers de charge relatifs aux compétences transférées en 2015.</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Il sied de rappeler que le choix de l'indicateur était adossé sur le nombre de compétences transférées aux CTD. Il répondait à la préoccupation de renseigner sur l'atteinte de l'objectif qui est celui d'assurer le bon fonctionnement des CTD.</p> <p>Outre l'élaboration des décrets et cahiers de charge relatifs aux compétences transférées en 2015, plusieurs autres activités liées à l'élaboration des textes d'encadrement du processus de décentralisation justifient la consommation des crédits budgétisés.</p> <p>Les résultats ci-après proviennent de la mise en œuvre de l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> · des avant-projets de textes d'encadrement de la décentralisation ; · du document de stratégie nationale de la décentralisation en attente de validation ; <p>des conventions types de coopération décentralisée.</p>
<p>Perspectives 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> · valider et diffuser la Stratégie Nationale de la Décentralisation ; · élaborer les projets de décrets et cahiers de charge relatifs aux compétences restants à transférer; · produire un recueil bilingue de textes de décentralisation; <p>poursuivre l'élaboration des avants projets de texte d'applications des lois de décentralisation.</p>

Action 02 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES CTD

L'activité essentielle de cette action, en occurrence la mobilisation des fonds de la DGI, a été entièrement exécutée, ce qui explique le taux de réalisation financière de 100%. Cependant, l'indicateur de cette action est plutôt en rapport avec le pourcentage de formations dispensées et d'appui divers consentis et donc en inadéquation les activités réalisées.

OBJECTIF	Améliorer les performances des CTD							
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage de formations dispensées et d'appui divers consentis (Nbre de formations et d'appuis accordés /nombre total demandé)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	36.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	60.0					ND	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	Mobilisation de 5 000 000 000 au titre de la Dotation Générale d'Investissement au profit des CTD (dotation répartie et distribuée aux CTD pour le financement de 254 projets dans 172 CTD).						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>La mise en œuvre de cette action s'est effectuée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> des tensions de trésorerie dues à l'effort de guerre pour la lutte contre la secte terroriste Boko Haram ; l'absence des textes déterminant les critères d'éligibilité des communes à la DGI; l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans les CTD ; <p>le non-respect en 2015 du calendrier du transfert intégral des compétences aux CTD.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	Mobilisation de 5 000 000 000 au titre de la Dotation Générale d'Investissement au profit des CTD (dotation répartie et distribuée aux CTD pour le financement de 254 projets dans 172 CTD).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'activité essentielle de cette action, en occurrence la mobilisation des fonds de la DGI, a été entièrement exécutée, ce qui explique le taux de réalisation financière de 100%. Cependant, l'indicateur de cette action est plutôt en rapport avec le pourcentage de formations dispensées et d'appui divers consentis et donc en inadéquation les activités réalisées.							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> Préparer au cours du dernier trimestre de l'année n-1, les textes relatifs au déblocage de la DGI ; optimiser et formaliser les critères d'éligibilité et de répartition de la DGI aux CTD ; plaider pour l'augmentation du volume de la DGI ; déterminer la fraction des recettes de l'Etat à affecter à la DGD conformément à l'article 23 de la loi n°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ; <p>organiser des séminaires de renforcement des capacités à l'attention des acteurs de la décentralisation.</p>							

Action 03 SUIVI-ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

Avec la valeur cible revue à la baisse relativement aux ressources allouées, 17 CTD sur les 20 programmées ont été contrôlées pour un taux de réalisation de 85% sur l'année.

OBJECTIF	S'assurer de l'accomplissement des missions des CTD et de la gestion efficiente des leurs ressources. Toutes les CTD soient contrôlées en 3 ans							
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des CTD ayant fait l'objet d'un contrôle par an					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 162,5	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	20.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	60.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles de 17 CTD (17 rapports de mission et 34 lettres d'observation pour l'amélioration de la gestion administrative et financière); • poursuite de la mise en œuvre des outils de suivi des performances des CTD notamment l'élaboration d'une base de données financières des communes (saisie des données des années 2009,2010, 2011,2012, 2013 et 2014) • organisation d'un séminaire de formation des responsables et personnels de la brigade de contrôle des CTD (15 personnels formés). 						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 500 000	13 500 000	11 800 000	11 800 000	11 800 000	11 800 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Contrairement à ce que traduit la performance en terme de taux de réalisation technique, la mise en œuvre de cette action s'est effectuée dans un contexte marquée par une insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles qui n'a pas permis de programmer le contrôle d'un nombre plus important de communes.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> · Contrôles de 17 CTD (17 rapports de mission et 34 lettres d'observation pour l'amélioration de la gestion administrative et financière); · poursuite de la mise en œuvre des outils de suivi des performances des CTD notamment l'élaboration d'une base de données financières des communes (saisie des données des années 2009,2010, 2011,2012, 2013 et 2014) organisation d'un séminaire de formation des responsables et personnels de la brigade de contrôle des CTD (15 personnels formés). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Avec la valeur cible revue à la baisse relativement aux ressources allouées, 17 CTD sur les 20 programmées ont été contrôlées pour un taux de réalisation de 85% sur l'année.							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> · augmenter les moyens alloués au contrôle aux fins de parvenir à contrôler 70 CTD par an; · acquérir deux véhicules pick-up et des Kits informatiques pour les contrôles des CTD ; · opérationnaliser les outils de suivi des performances des CTD ; augmenter le nombre de contrôleurs des CTD par la relecture de l'organigramme du MINATD et pourvoir aux postes vacants.							

Action 04 PARTICIPATION DU FEICOM AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

OBJECTIF	Contribuer au développement local							
Indicateur	Intitulé:		Montant des financements accordés aux CTD				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		Mln					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:							
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

Action 05 PILOTAGE ET COORDINATION DU PROGRAMME APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION									
OBJECTIF	Faciliter l'exécution et le suivi-évaluation du programme								
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation du programme					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		80.0						
	Année cible:		2017						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		<ul style="list-style-type: none"> •Règlement des salaires et des consommations de masse (Rémunération des personnels, règlement des consommations d'eau, règlement des consommations d'électricité) ; •Formation et recyclage du personnel du programme. 						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 264 200 000	2 264 200 000	15 999 997	15 999 997	15 999 997	15 999 997	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> · Règlement des salaires et des consommations de masse (Rémunération des personnels, règlement des consommations d'eau, règlement des consommations d'électricité) ; Formation et recyclage du personnel du programme. 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)									
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> · Densifier la formation et le recyclage du personnel du programme ; Procéder à la désignation des contrôleurs de gestion en vue d'améliorer le pilotage du programme 								

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 094

DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL DE PROTECTION
CIVILE

Responsable du programme

NANA JEAN PIERRE
Directeur de la Protection Civile

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le développement du dispositif national de protection civile, objet du programme 094, constitue l'un des programmes opérationnels de l'activité sectorielle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. A ce titre, il vise à promouvoir des actions liées à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques, les catastrophes et leurs effets sur l'étendue du territoire national. Ceci conformément aux différents documents de planification élaborés dans le cadre de l'arrimage depuis 2013 au nouveau régime financier de l'Etat qui consacre le budget programme.

Il couvre au travers d'une stratégie articulée autour de la prévention, de la préparation, de l'intervention et de la réhabilitation, les risques de catastrophes auxquels notre pays peut être exposé. La mise en œuvre efficiente et efficace de ces activités vise à contribuer au renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes dans notre pays, dans un contexte où la montée en puissance des catastrophes de tout ordre contraste avec le caractère quasi-embryonnaire des outils de réponse aux crises.

OBJECTIF	Améliorer la protection des populations, des biens et l'environnement face aux risques, catastrophes et leurs effets	
Indicateur	Intitulé:	Proportion des départements disposant d'outils de prévention et de gestion des catastrophes
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	6.889999866485596
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	24.1299991607666
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PRÉVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES. Action 02: PRÉPARATION DE LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES ET AUX URGENCES Action 03: ORGANISATION DES INTERVENTIONS Action 04: SOUTIEN AUX VICTIMES DES CATASTROPHES ET DES CALAMITES Action 05: COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL DE PROTECTION CIVILE Action 06: GESTION DES REFUGIES	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 038 400 000	CP 3 038 400 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NANA JEAN PIERRE, Directeur de la Protection Civile	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La Protection Civile fait partie des dispositifs prescrits par le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) afin de garantir la prévention des risques et une réponse efficace le cas échéant, dans un environnement marqué d'une part, par la montée en puissance des catastrophes à l'instar des incendies des marchés, les hécatombes routières, l'afflux des réfugiés et des déplacés internes et d'autre part, par l'avènement d'importantes rencontres internationales notamment la 3^{ème} Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Prévention

des Catastrophes organisée à Sendai au Japon du 14 au 18 Mars 2015. Cette conférence a permis de décliner les nouvelles priorités qui guideront la réduction des risques de catastrophes dans le monde.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

L'objectif poursuivi par ce programme est d'améliorer la protection des populations, des biens et l'environnement face aux risques des catastrophes et leurs effets. L'atteinte de cet objectif devait être appréciée à travers l'indicateur suivant : Proportion des départements disposant d'outils de prévention et de gestion des catastrophes. La mise en œuvre du programme au cours de l'année 2015 devait permettre de faire passer la valeur de cet indicateur de 6,8% à 12%. Ainsi, à la fin de l'exercice budgétaire 2015, 07 départements supplémentaires ont été dotés de plans ORSEC. Ce qui a porté la valeur de l'indicateur à 20%.

L'action 1 « Prévention des risques de catastrophes » avait pour objectif « Développer les mécanismes de prévision, de sensibilisation et d'information sur les risques de catastrophes » et pour indicateur de résultat, « Pourcentage des départements disposant d'outils de prévision et de communication sur les risques de catastrophes ». La performance planifiée en 2015 était de porter la valeur de l'indicateur de 17% à 44%. En raison des contraintes budgétaires, cette action a connu une contre-performance, la valeur de l'indicateur étant tombée à 10%.

L'action 2 intitulée « préparation de la réponse aux catastrophes et aux urgences » avait pour objectif de « Renforcer les capacités de réponses aux situations d'urgences » et indicateur le « pourcentage des structures de protection civile opérationnels ». Bien que la cible projetée fût de 60% en 2015, et en dépit des ressources allouées, qui ont été insuffisantes pour garantir cette performance, la réalisation de certaines activités a contribué à l'évolution vers l'atteinte de l'objectif fixé. Dans ce sillage, on peut citer :

- l'équipement de l'entrepôt de stockage du matériel d'urgence de Mfou, rénové à cette occasion dans le cadre de la coopération avec le Ministère Russe des Situations d'Urgence (EMERCOM) ;
- l'élaboration de sept (07) plans ORSEC (Logone-et-Chari, Mayo-Danay, Mayo-Sava, Mayo-Tsanaga, Lom-et-Djérem, Fako, Mezam).

L'action 3 dénommée « organisation des interventions » avait pour objectif d'**améliorer la réponse active et la gestion ex-post des catastrophes**. Son indicateur était le **pourcentage de la population sinistrée ayant obtenu un appui à la réhabilitation**. La performance planifiée de 50% a été estimée de manière empirique, ce d'autant plus qu'une étude s'est avérée nécessaire pour fixer sa Baseline. Néanmoins, sur la base des dossiers de demandes d'aide reçus et satisfaits, une performance de 66% est obtenue. Cette performance peut être considérée comme apparente en raison de la modicité des allocations octroyées aux sinistrés, qui n'équivalent pour certains qu'au remboursement des frais déboursés pour la constitution du dossier afférent à la demande d'aide. Toutefois, il convient de relever que, ladite performance n'inclut pas le Fonds de Soutien aux Victimes de Catastrophes et de Calamités Naturelles (FSVCN) dont l'approvisionnement reste partiel.

L'action 4 dédiée à la coordination et au pilotage du programme Développement du Dispositif National de Protection Civile avait pour objectif de « **faciliter l'exécution et suivi-évaluation du programme** » et comme indicateur le « **taux de réalisation du programme** ». La bonne exécution des activités programmées et budgétisées dans ce programme a permis de porter la valeur de l'indicateur 100% en 2015.

L'action 5 consacrée à la « gestion des réfugiés », subséquente à l'application du Décret Présidentiel portant création d'un Comité Interministériel Ad-hoc chargé de la gestion de cette urgence plurielle, avait comme objectif « **améliorer la gestion des réfugiés au Cameroun** ». Son indicateur était axé sur le « **pourcentage des réfugiés pris en charge sur les plans humanitaires, sanitaires, socio-économique et sécuritaire** ». Les activités menées conjointement par le Gouvernement et les partenaires permettent d'estimer la valeur de l'indicateur à **85 %**.

En dépit des écarts observés entre les valeurs réalisées et les valeurs cibles des indicateurs du programme et des actions, les ressources budgétisées ont servi à la réalisation des activités prévues.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	100% (cette performance se justifie par le fait que sur les 3 plans ORSEC planifiés dans le budget, 3 ont été réalisés. Cependant, 4 plans ORSEC supplémentaires ont été réalisés dans le cadre des programmes REPECC et RAPID RESPONSE)	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 670 899 878	CP 670 899 878
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 2 367 500 122	Ecart CP 2 367 500 122
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 670 899 878	CP 670 899 878
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	100 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le résultat poursuivi qui était de réaliser trois (03) plans ORSEC en 2015 a été porté à sept (07) en raison de l'appui des partenaires, notamment dans le cadre du programme REPECC et du projet RAPID RESPONSE.	
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> · poursuite de l'élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC); · réforme du cadre juridique et institutionnel de la Protection Civile ; · poursuite de la construction des entrepôts de stockage des matériels d'urgence à l'échelle de six Régions ; · mise en place des Centres des Opérations d'Urgence aux niveaux national, régional, départemental et communal ; · poursuite des activités de sécurisation et de réhabilitation autour de la zone du Lac Nyos ; · poursuite du plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers, en vue de la mobilisation des ressources additionnelles en faveur des réfugiés, déplacés internes et communautés locales d'accueil ; renforcement de la coopération nationale et internationale en matière de protection civile.	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 095

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE
SOUS-SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Responsable du programme

NNOKE NGWESE ANTHONY
Directeur des Ressources Financières

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 095 intitulé Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur administration du territoire vient en appui aux trois programmes opérationnels du MINATD. Son objectif est : « Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du ministère ». L'indicateur permettant d'apprécier l'atteinte de cet objectif est : « Taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD ».

Par ailleurs, ce programme comptait au titre de l'exercice 2015, six (06) actions à savoir:

- Action 01: Supervision, coordination et suivi des activités des services ;
- Action 02: Etudes stratégiques et planification au MINATD ;
- Action 03: Gestion financière et budgétaire au MINATD ;
- Action 04: Développement du système d'information statistique au MINATD ;
- Action 05: Amélioration du cadre de travail au MINATD ;
- Action 06: Développement des ressources humaines.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes au MINATD	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	80.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: SUPERVISION, COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES Action 02: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU MINATD Action 03: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINATD Action 04: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINATD Action 05: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINATD Action 06: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
DOTATIONS INITIALES	AE 10 235 220 000	CP 10 235 220 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NNOKE NGWESE ANTHONY, Directeur des Ressources Financières	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

L'exécution du programme Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Administration du Territoire a été influencée par certains faits notables qui ont affecté sa mise en œuvre avec une incidence sur la réalisation des performances projetées. On pourrait, ainsi évoquer, entre autres :

- la situation sécuritaire du pays, marquée par la lutte contre la secte terroriste Boko Haram et les incursions des bandes armées aux niveaux des frontières Est du Cameroun ;
- la baisse des cours du pétrole qui a influencé les recettes de l'Etat ;
- les Très Hautes Directives du Président de la République relatives à la réduction du train de

- vie de l'Etat (avec une incidence sur les ressources allouées au programme) ;
- la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance (avec une incidence sur les ressources allouées au département ministériel) ;
 - la présence massive des réfugiés sur l'étendue du territoire.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

Le programme gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur administration du territoire, programme support, visait l'amélioration de la coordination des services et la bonne mise en œuvre des programmes au MINATD. L'atteinte de cet objectif devait se mesurer par le taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD qui devait passer de 80% à 100%, entre 2014 et 2015, la valeur de référence affichée de 90% ayant été réajustée. Au terme de l'exercice sous revue, ce programme enregistre un résultat de 99,69%, soit une amélioration de 19 points par rapport à la valeur de référence.

En rapport avec l'action 1 consacrée à la « supervision, coordination et suivi des activités des services du MINATD » dont le but était d'assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINATD, son critère d'appréciation était le « taux d'exécution des directives issues des réunions de coordination ». A la fin de l'année 2015, la cible de 91,9% a été atteinte.

Pour ce qui est de l'action 2 « étude stratégique et planification au MINATD » dont l'objectif spécifique était de « planifier, programmer et améliorer les interventions du ministère », son indicateur « pourcentage des documents de planification et de programmation produit dans les formes et les délais prescrits » est de 100% en 2015.

S'agissant de l'action 3 dédiée à la « gestion financière et budgétaire au MINATD » et visant à « assurer une bonne exécution financière des programmes au MINATD », son évaluation fait ressortir une nette amélioration de l'indicateur y relatif à savoir : « documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINATD » ; indicateur qui est passé de 80% à 100% en un an, traduisant la réalisation de l'objectif fixé.

En ce qui concerne l'action 4 « développement du système d'information statistique au MINATD » dont le but était : « Améliorer et sécuriser les systèmes informatique et statistiques du MINATD », son indicateur Taux de réalisation du schéma directeur statistique affiche un résultat de 48% en 2015 sur 50% qui était visé. L'annuaire statistique 2015 ayant été élaboré, le logiciel de collecte et de traitement des données statistiques et des antivirus acquis.

L'action 5 « amélioration du cadre de travail au MINATD » avait quant à elle pour ambition de « doter les services centraux de ressources nécessaires à l'exécution de leurs missions ». Rendu à la fin de l'année 2015, l'on dénombre 118 postes de travail disposant de ressources matérielles et infrastructurelles standards dans les services centraux.

Quant à la dernière action dédiée au développement des ressources humaines, son objectif d'améliorer la qualité des ressources humaines se mesure par le pourcentage du personnel formé ou recyclé par an. Ladite variable étant passée de 15% à 40,1% entre 2013 et 2014, les ressources mises à disposition pour cette action ont permis de former 448 personnels.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	85%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 4 332 585 195	CP 4 332 585 195
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 5 902 634 805	Ecart CP 5 902 634 805
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 4 332 585 195	CP 4 319 881 020
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	99,71 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Avec un niveau de consommation des crédits estimé à 76,18% , la valeur de l'indicateur du programme (taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD) s'élève à 85% au terme de l'exercice 2015. Cette situation suppose un taux de réalisation de l'indicateur de 73,80% , car la cible au courant de la période sous rubrique était de 100% , partant d'une base-line de 80% en 2014. Cette performance qui reste perfectible est imputable à des dysfonctionnements budgétaires.	
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> · poursuite de la mise en œuvre du plan de formation triennal ; · mise en œuvre des schémas directeurs statistiques; signature d'une convention MINATD-LABOGENIE en vue de la réalisation des études géotechniques et environnementales relatives à la Construction du bâtiment central du MINATD.	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 SUPERVISION, COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES

Au cours de l'exercice budgétaire 2015, 91% des directives issues des réunions de coordination ont été mises en œuvre.

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du ministère							
Indicateur	Intitulé:	Taux d'exécution des directives issues des réunions de coordination					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 82	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	10.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	<ul style="list-style-type: none"> •supervision et coordination des activités du département ministériel ; •suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle ; •tenues de deux (02) conférences semestrielles des Gouverneurs de Région ; •règlement des salaires et des consommations de masses. 						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2 324 640 000	2 324 640 000	2 303 803 047	2 303 803 047	2 303 803 047	2 293 149 192	100 %	99,54 %

Action 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU MINATD

Tous les documents de planification, de programmation et de budgétisation requis ont été produits au cours de l'exercice budgétaire 2015, d'où la valeur de l'indicateur qui est de 100%.

OBJECTIF	Planifier, programmer et améliorer les interventions du Ministère							
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des documents de planification et de programmation produit dans les formes et les délais prescrits					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	30.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	80.0						
Réalisation exercice (Résultat technique):	<ul style="list-style-type: none"> •Revue 2014 et actualisation des programmes ; •actualisation du CDMT MINATD (CDMT 2016-2018); •élaboration du PPA MINATD (PPA 2016); •participation au CIEP ; •élaboration du RAP 2014(RAP 2014). 							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	180 000 000	180 000 000	164 999 973	164 999 973	164 999 973	164 999 973	100 %	100 %

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINATD

Tous les documents budgétaires requis au cours de l'exercice budgétaire 2015 ont été produits, ce qui justifie cette performance de 100%.

OBJECTIF	Assurer une bonne execution financière des programmes au MINATD							
Indicateur	Intitulé:	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les delais au MINATD					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	80.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	<ul style="list-style-type: none"> •Appui à la bonne exécution financière des programmes opérationnels ; •prise en charge des mutations des personnels et des manifestations officielles ; •action sociale (aides et secours) ; •fonctionnement de la commission ministérielle de passation des marchés. 						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	707 500 000	707 500 000	570 749 874	570 749 874	568 699 554	568 699 554	99,64 %	99,64 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> · Tensions de trésorerie dues à l'effort de guerre ; réduction du train de vie de l'Etat. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> · Appui à la bonne exécution financière des programmes opérationnels ; · prise en charge des mutations des personnels et des manifestations officielles ; · action sociale (aides et secours) ; fonctionnement de la commission ministérielle de passation des marchés. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Tous les documents budgétaires requis au cours de l'exercice budgétaire 2015 ont été produits, ce qui justifie cette performance de 100%.							
Perspectives 2016	Dans le cadre de cette action, des dispositions seront prises pour le renforcement de l'accompagnement des programmes opérationnels.							

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINATD

L'indicateur « **Taux d'exécution du schéma directeur statistique** » retenu dans le cadre de cette action est de 48% en 2015, soit un taux de réalisation de l'indicateur de 96% car la cible en 2015 était de 50%.

La cible annuelle n'a pas été atteinte car la formation des points focaux n'a pas été réalisée.

OBJECTIF	Améliorer et sécuriser les systèmes informatique et statistique du MINATD								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution du schéma directeur statistique					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		37.0						
	Année cible:		2017						
	Valeur Cible		85.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		<ul style="list-style-type: none"> •Logiciel de collecte et de centralisation des données statistiques acquis et déployé dans les services Centraux ; •400 antivirus acquis ; •07 systèmes d'exploitation acquis (1 Windows server 2012, 4 Windows pro 8.1, 2 Windows 7); •05 logiciels métiers acquis (pack WINDEV, ontrack recovery, Microsoft visio pro 2013, quark press, Visual studio pro 2015) ; •05 Suite bureautique (4 Microsoft office 2007, 1 Microsoft office prof 2013) ; •02 SGBD (oracle 11G, SQL server 2012). 					96	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	152 500 000	152 500 000	148 569 412	148 569 412	148 569 412	148 569 412	100 %	100 %	

Action 05 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINATD

Cette action visait à faire passer entre 2015 et 2017 le Pourcentage des postes de travail des services centraux disposant de ressources matérielles et infrastructurelles standards de 49% à 85%. Au terme de l'année 2015 on dénombre 118 postes de travail dûment équipés. On observe cependant que les Ressources mises à disposition dans cette action ont contribué à améliorer le cadre de Travail des personnels du MINATD.

OBJECTIF	Doter les services centraux de ressources nécessaires à l'exécution de leurs missions							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des postes de travail des services centraux disposant de ressources matérielles et infrastructurelles standards				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		80.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		<ul style="list-style-type: none"> •entretien du matériel et des infrastructures ; •acquisition de 100 kits informatiques (Ordinateur de bureau-antivirus-imprimante-onduleur...) pour Autorités Administratives ; •acquisition de 10 télécopieurs (appareils fax) pour Autorités Administratives. •2 véhicules 4x4 acquis pour des hauts responsables des Services centraux du MINATD 						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	829 180 000	829 180 000	710 848 614	710 848 614	710 848 614	710 848 614	100 %	100 %

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La performance recherchée dans cette action pour l'exercice budgétaire 2015 était de faire passer de 40,10% à 85%, le pourcentage du personnel formé ou recyclé par an. Au terme de l'exercice 2015, 448 personnels du MINATD ont été formés/recyclés sur un effectif total de 3400, soit un pourcentage de 13,17%. Il est clair que cet indicateur qui ne prend en compte que l'aspect renforcement des capacités ne traduit pas l'ensemble des activités menées dans le cadre de cette action.

OBJECTIF	Améliorer la qualité des ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage du personnel formé ou recyclé par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		37.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		85.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		<ul style="list-style-type: none"> •formation continue des personnels des services centraux et locaux 448 personnels formés; •gestion des ressources humaines; •3012 actes de carrières traités et pris en charge •élaboration des manuels de procédure et des cadres organiques des services de Gouverneurs et Préfectures; •un Manuel de Procédures Administratives produit en 10 exemplaires; •un Cadre Organique produit en 10 exemplaires; •règlement des salaires du personnel du Programme. 				ND	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	6 041 400 000	6 041 400 000	433 614 275	433 614 275	433 614 275	433 614 275	100 %	100 %

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

- 3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE**

- 3.2. LEÇONS APPRISSES**

- 3.3. PERSPECTIVES 2016**